

Élection municipale partielle de MAGNY-EN-VEXIN

27 novembre et 4 décembre 2022

> Attribution des panneaux électoraux

Le tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage aura lieu :

le jeudi 10 novembre 2022 à 18 h 00

en préfecture de Cergy

> Commission de propagande

Jeudi 10 novembre 2022 à 18 h 15 en préfecture de Cergy

La commission de propagande validera les circulaires et les bulletins de vote à destination des électeurs.

Les candidats sont priés de se présenter munis de trois exemplaires des documents soumis à l'appréciation de la commission.

> Organisation de la mise sous pli

Les documents électoraux nécessaires à la mise sous pli (circulaires et bulletins de vote) seront à déposer par les candidats au plus tard le mercredi 16 novembre 2022 à 15 h 00 à la préfecture de Cergy.

	Inscrits prévus	Nombre de bureaux de vote	Quantité de bulletins de vote à livrer (majoration de 10 % incluse) – 1/2 en préfecture et 1/2 en mairie	Quantité de circulaires à livrer (majoration de 5 % incluse)
MAGNY-EN-VEXIN	3821	5	8406	4012

En revanche, les bulletins de vote qui seront mis à la disposition des électeurs dans les bureaux de vote le jour du scrutin devront être livrés en mairie par les candidats au plus tard le 26 novembre 2022 à 12 h 00.